



Traduction du bulgare

ORDONNANCE
Nº Zd-60/19.11.2018

Conformément à l'art. 61 et art. 64 de la Loi sur les biens de l'État, art. 69 du Règlement d'application de la Loi sur les biens de l'État, en liaison avec la section II, art. 6 et art. 15 de l'Ordonnance Nº 7 du 14.11.1997 sur la vente de biens de l'Etat du domaine privé et l'art. 4, par. 7 des Règles internes relatives à l'utilisation de véhicules à moteur dans les représentations diplomatiques à l'étranger de la République de Bulgarie, approuvées par l'Ordonnance Nº 95-00-99/12.02.2018 du ministre des affaires étrangères et le télégramme diplomatique du Ministère des affaires étrangères N ° 55-07-120 / 09.11.2018 et en liaison avec le Procès-verbal du 19 novembre 2018 de la commission nommé par Ordonnance n ° Zd-59 / 13.11.2018.

J'ANNONCE:

1. J'ouvre une procédure d'enchères sous plis fermés pour la vente de 8 véhicules à moteur à compter du 28 novembre 2018.
2. La vente aux enchères doit se dérouler conformément aux exigences de la Loi sur les biens de l'État, du Règlement d'application de la Loi sur les biens de l'État, l'Ordonnance Nº 7 du 14.11.1997 sur la vente de biens de l'Etat du domaine privé, des Règles internes relatives à l'utilisation de véhicules à moteur dans les représentations diplomatiques à l'étranger de la République de Bulgarie, approuvées par l'Ordonnance Nº 95-00-99/12.02.2018 du ministre des affaires étrangères et le télégramme diplomatique du Ministère des affaires étrangères N ° 55-07-120 / 09.11.2018 et la présente ordonnance.
3. L'ordonnance pour l'ouverture de la procédure de la vente aux enchères sous plis fermés doit être placée à un endroit visible à l'entrée de la Représentation permanente de la Bulgarie auprès de l'Union européenne à Bruxelles, Square Marie Louise 49.

4. L'avis pour l'organisation de la vente aux enchères sous plis fermés doit être publié dans un quotidien, ainsi que sur le site Internet de la Représentation permanente de la Bulgarie auprès de l'Union européenne à l'adresse suivante : <https://www.mfa.bg/bg/zop/auctions> conformément à l'art. 7 de l'Ordonnance № 7 du 14.11.1997 sur la vente de biens de l'Etat du domaine privé.

5. Description des véhicules et prix de départ :

№	Type	Marque/modèle	Année de la première mise en circulation	Plaque d'immatriculation	Kilométrage	Prix de départ des enchères en euro	Dépôt de garantie pour participation
1	véhicule	BMW 523	2005 r.	CDV 967	128 500	7 000	700
2	véhicule	BMW 523	2005 r.	CDV 968	99 400	7 000	700
3	véhicule	BMW 523	2005 r.	CDV 969	99 100	5 000	500
4	véhicule	BMW 523	2005 r.	CDV 970	106 500	7 000	700
5	véhicule	Skoda Superb	2005 r.	CDW 182	104 000	3 500	350
6	véhicule	Skoda Superb	2005 r.	CDW 187	110 000	3 500	350
7	véhicule	Skoda Superb	2005 r.	CDW 177	120 000	3 500	350
8	van	Mercedes Viano	2009 r.	CDZ 934	107 000	18 000	1 800

6. Les véhicules seront exposés dans le bâtiment de la Représentation permanente de la République de Bulgarie auprès de l'Union européenne, situé Rue d' Arlon 108, Bruxelles, les 28 et 29.11.2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Les véhicules sont disponibles pour une inspection visuelle et seront vendus en l'état sans garantie.

7. Les soumissions doivent être déposées jusqu'à 17h30 le 5.12.2018 au Bureau de la documentation dans le bâtiment de la Représentation permanente de la République de Bulgarie auprès de l'Union européenne - square Marie Louise 49, 1000 Bruxelles. La garantie pour la participation est à déposer dans le bureau n 115. Les participants aux enchères doivent présenter leur carte d'identité ou un certificat d'enregistrement légal d'une personne morale et le reçu de la garantie de participation. Après vérification du respect des conditions de participation aux enchères, la soumission sous pli fermé est placée dans une urne scellée en présence du participant.

8. Le gagnant de la vente aux enchères est le soumissionnaire qui a offert le prix le plus élevé. Lorsque deux soumissionnaires ou plus offrent le même prix, l'acheteur final est tiré au sort par la Commission de la vente aux enchères. Pour la vente aux enchères sous plis fermés, la Commission dresse un procès-verbal de la vente aux enchères en 3 exemplaires.

9. Les résultats de la vente aux enchères seront affichés à 12h00 le 06.12.2018 à l'entrée de la Représentation permanente de la République de Bulgarie auprès de l'Union européenne à Bruxelles, square Marie Louise 49, et seront publiés sur le site internet de la Représentation permanente.

10. Le gagnant de la vente aux enchères paie le prix proposé dans les 3 jours ouvrables suivant la date d'annonce des résultats. Tous les coûts de transfert de propriété des véhicules sont à la charge de l'acheteur. Le paiement s'effectue par virement bancaire sur le compte de la Représentation permanente de la République de Bulgarie auprès de l'Union européenne:

N ° 310-1167692-92, IBAN BE12310116769292, SWIFT-BBRUBEBB, ING BANQUE, AVENUE MARNIX 24, BRUXELLES. Si le paiement n'est pas effectué dans le délai imparti, la garantie est retenue et le véhicule est offert au deuxième participant classé. La garantie est restituée aux soumissionnaires qui n'ont pas gagné l'enchère, après la signature du procès-verbal d'adjudication.

JE NOMME:

Une Commission composé de:

Président: Zoya Milcheva, troisième secrétaire

Membres:

1. Evgeni Todorov, responsable administratif et financier
2. Yovo Panchev, expert
3. Boril Ivanov, assistant technique
4. Sedefcho Stoychev, assistant technique

qui est chargée de la vente aux enchères sous plis fermés conformément aux conditions générales établies et approuvées par la présente ordonnance.

Je charge Elena Yakimova, assistante technique, d'organiser la publication de l'avis des enchères sous plis fermés conformément à l'art. 7, par. 2 de l'Ordonnance № 7/14.11.1997 sur la vente de biens privés de l'Etat.

Je charge les administrateurs de sites d'organiser la publication de l'avis et des résultats de la vente aux enchères effectuée sur le site Internet.

La présente ordonnance doit être remise aux personnes concernées pour information et exécution.

/signature/

DIMITER TZANTCHEV

**AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DE LA REPUBLIQUE DE BULGARIE
AUPRES DE L'UNION EUROPEENE**